

Les politiques migratoires dans l'espace francophone européen

Madame Lurdes Font Puigcernal – Andorre

La Principauté d'Andorre est un petit État, aussi bien au niveau de ses dimensions que de sa population. Actuellement, le nombre d'habitants se situe aux environs de 81.000. Notre économie qui repose essentiellement sur les secteurs touristique et commercial, nécessite d'un important nombre de travailleurs pour le secteur tertiaire.

L'immigration est donc un phénomène important en Andorre, étant donné que la majorité de la population est d'origine immigrante et ne possède pas la nationalité andorrane (presque 63% sont étrangers).

Bien que le catalan, en tant que langue officielle, soit la langue prédominante dans le domaine public, l'espagnol est très utilisé comme langue d'interaction.

L'immigrant se trouve donc face à deux réalités : l'Andorre officielle catalane, qui détient le pouvoir politique mais qui n'est pas majoritaire, et l'Andorre créée par la grande croissance économique et migratoire, produit du mélange culturel, où la langue prédominante est l'espagnol, suivi du portugais puis du français, qui s'est vu relégué avec le temps.

Pour expliquer le phénomène migratoire en Andorre, il faut parler de la transformation économique et de la croissance démographique que notre pays a enregistré depuis le début du siècle dernier. La société traditionnelle andorrane se fondait, principalement, sur l'élevage et l'agriculture. De nombreux andorrans émigraient vers les pays voisins pour y réaliser des travaux saisonniers ou étaient attirés par l'industrialisation de l'Espagne et le besoin de main d'oeuvre en France pendant la période d'entre les deux guerres.

Cette situation de régression démographique changea à partir de 1930, lorsque l'Andorre abandonna progressivement le système économique traditionnel.

La construction d'une centrale hydroélectrique, ainsi qu'une amélioration des communications et des infrastructures du pays, entraîna le besoin de main d'oeuvre.

À partir des années soixante commença la transformation économique du commerce andorran favorisée par sa situation géographique, sa différenciation politique, financière et fiscale. Dès lors, se développa le secteur touristique et de l'hôtellerie, ainsi que le secteur financier avec la consolidation d'un système bancaire propre. La croissance de cette activité comporta également l'apogée du secteur du bâtiment.

Parallèlement à l'expansion économique, l'Andorre a subi une importante croissance démographique. L'augmentation la plus significative se produisit pendant la décennie des années soixante.

Mise à part la population ayant sa résidence principale en Andorre, il existe un grand nombre de travailleurs saisonniers et frontaliers.

En 1993, fut approuvée la Constitution andorrane qui homologuait l'Andorre comme un État de

droit moderne, permettant ainsi sa participation à des organismes politiques internationaux. Ainsi, toute une série de conventions internationales furent signées en vue d'harmoniser et coordonner notre législation avec celle d'autres pays. Parmi celles-ci, il convient de souligner les conventions trilatérales avec l'Espagne, la France et récemment avec le Portugal.

Le projet de loi qualifiée sur l'immigration fut approuvé et entra en vigueur en 2002.

Parallèlement à l'application de la Loi sur l'immigration fut créé l'agence pour l'emploi. Outre le fait d'intercéder entre les offres et les demandes, il fournit également des informations au Gouvernement quant au marché du travail.

Le système scolaire est un moyen primordial pour l'intégration et la cohésion de la société andorrane. Historiquement, le premier système éducatif à s'installer en Andorre fut l'espagnol, aux environs des années 1880. En 1900, les premières écoles primaires françaises ouvrirent leurs portes. Au fil des années, ces deux systèmes éducatifs accrurent leur présence. En 1982 fut créé le système éducatif andorran pour contribuer à la formation et à l'enrichissement des éléments culturels propres et spécifiques de la société andorrane.

Actuellement, la structure éducative de l'Andorre est formée par des centres qui suivent les systèmes éducatifs andorran, espagnol et français, et dans tous sont enseignées les spécificités de la culture andorrane.

Je ne voudrais pas conclure cet exposé sans mentionner au préalable, qu'il est indispensable de continuer à chercher de nouvelles solutions aux flux migratoires de notre pays pour atteindre une stabilité économique, sociale et du travail, et afin d'éviter la perte de notre particulière identité culturelle.